



FICHE CONCERNANT L’AFFICHAGE POUR DES MANIFESTATIONS
SUR L’AGGLOMÉRATION DE FEURS

ASSOCIATION :

Nom du responsable de l’affichage :

Adresse :
.....

Téléphone : Mail :

Objet de la manifestation :

Date de la manifestation :

Date de pose : Date de Dépose :

Dimension du panneau d’affichage sur pieds :

Fait à le

Signature :

Avis de la Ville de FEURS : FAVORABLE

 DEFAVORABLE

Remarque : Les pancartes doivent étes affichées seulement aux 4 entrées de la ville une semaine au plus tôt avant la manifestation et retirées 48 heures au plus tard après la manifestation.

Feurs le Signature :